

Les enfants avant Tout Action – Conseil d’administration du 27 août 2005

Compte rendu

Présents :

Claude Vial	Michel Kerhousse
Stéphanie Bayle	Georges Minaire
Pascal Périllon	Gil Béal
Marie Chevrier-Boulch	Michel Gourgouillat
Sébastien Gourgouillat	Jeannette Ginguené
Jacqueline Fanene	Marie-Louise Kerhousse
Jean-Louis Passemard	Michel Martin

Excusés : Françoise et Christian Lhumeau

Ordre du jour :

- Point sur l’exécution du budget 2005 (6 premiers mois)
- Point sur les budgets par pays
- Réflexion sur l’éthique et la déontologie de l’action
- Parrainages
- Questions diverses (site, journal)

Point budget

On observe sur les 6 premiers mois de 2005 une stabilité par rapport à 2004. Les dépenses augmentent légèrement (affranchissement, frais généraux).

Les recettes sont stables : l’effet « tsunami » ne s’est pas fait ressentir pour l’instant mais le risque demeure jusqu’à la fin de l’année. Les recettes liées aux manifestations sont en légère régression, principalement en raison de la fin du partenariat avec « Clair de lune. » Face à l’accroissement des besoins, l’augmentation et le renouvellement des recettes sont une nécessité : la dernière manifestation créée est la marche de Chavanne (42) en 1997.

Plusieurs pistes :

- On peut espérer que les familles qui ont adopté en Éthiopie vont commencer à s’impliquer (demander au bureau de EAT Adoption l’autorisation d’utiliser son fichier pour solliciter de nouveaux parrains) ;
- L’association doit aller à la recherche de subventions, sachant que l’idéal est une subvention globale de l’action plutôt qu’une subvention fléchée.

Point budget par pays au 27 août 2005

Rwanda :

3810 €/mois envoyés pour le fonctionnement

6000 € ont été inscrits au budget pour un container en 2006 (non dépensés).

2000 € ont été inscrits et dépensés pour le voyage de mise en place des panneaux solaires.

4250 € ont été dépensés sur le budget exceptionnel, sur lequel il reste 3660 €.

Il est à noter que le programme alimentaire mondial, un soutien important qui fournit à l’orphelinat une aide en nature conséquente (farine de maïs, riz, huile) a annoncé son retrait au premier janvier 2006.

Haïti :

Le budget prévisionnel avait été établi à 12 x 1000 € (fonctionnement) + 4000 € (exceptionnel). 9500 € ont été envoyés (correspondant à 7 mois de fonctionnement, 1500 € d'avance pour le troisième trimestre scolaire et 1000 € pour la rentrée des classes).

Reste 6500 € sur le budget.

Le loyer a été payé prématurément pour cause de changement de logement. Le loyer est moins élevé car la surface du nouveau logement est plus faible. Sa localisation à l'extérieur de la ville induit par contre des coûts de transport supérieurs.

P Périllon a demandé des photos de la construction en cours. Le projet a été revu à la baisse dans des proportions plus modestes et réalistes et correspond à environ 1/6 du projet initial. En l'état des démarchages d'entreprises et compte tenu de l'absence de devis, il est pour l'instant impossible de définir une enveloppe globale. Il est rappelé que l'orphelinat dispose déjà du terrain.

Le conseil d'administration décide de rediscuter de la participation de l'association au projet sur la base d'une évaluation sommaire obtenue sur place, permettant de disposer d'un ordre de grandeur du montant du projet.

Éthiopie :

2000 euros/mois sont envoyés pour le fonctionnement. Le budget exceptionnel n'a pas encore été expédié. 10 000 euros ont été prévus sur deux ans pour participer au projet de centre HIV. Un dossier est en cours de constitution pour demander des subventions.

Madagascar :

Ma et Arline : fonctionnement 500 euros par mois

Andalinda : 1^{er} semestre envoyé (400 €/mois), le second semestre va être envoyé.

Il n'y a pas de nouvelles sur le projet de construction : rien n'a été inscrit au budget de l'association, dans l'attente d'une réorganisation sur place.

Ny Ankizy : sans nouvelles, les versements ont été suspendus (1000 euros versés de janvier à mars).

Akany Avoko (centre d'insertion pour jeunes filles au profit duquel l'association a engagé une aide il y a deux ans) : envoi de 200 euros/mois de janvier à juin + le reliquat des pensions + les parrainages individuels (environ 135 euros/mois).

Le conseil d'administration estime que l'action de l'association sur Madagascar doit faire l'objet d'une évaluation et d'une clarification pour gagner en visibilité, d'ici à 2006 (date prévue d'entrée en vigueur de la loi sur l'adoption). Dans cet esprit, l'ensemble des participations aux frais de fonctionnement des différentes institutions seront versées, par contre les participations exceptionnelles sont suspendues dans l'attente de la formulation d'une demande et d'une évaluation précise des besoins.

Congo :

Le conseil d'administration exprime unanimement sa confiance et ses remerciements à Françoise et Christian Lhumeau, pour tout leur travail dans le cadre de l'association au Congo.

Toutefois, en situation de doute quant aux motivations et aux intentions de son correspondant sur place (Thomas Robert), le conseil d'administration décide de suspendre l'action de l'association au Congo en l'attente de justificatifs et d'une visibilité nouvelle sur l'action (pouvoir formuler des besoins clairs et contrôlables).

Inde :

Lors de sa visite en France, Shamala a exprimé une demande de soutien ponctuel. Le conseil d'administration décide d'attribuer à titre symbolique les 800 euros prévus au budget pour une éventuelle action sur l'Inde.

Éthique et déontologie de l'action

Il est aujourd'hui opportun pour l'association d'exprimer explicitement les principes de son action et de clarifier les engagements pris pour son bon fonctionnement, en s'appuyant sur notre vécu collectif et en tirant leçon de difficultés qui ont pu être rencontrées par le passé.

Le document rédigé par Claude Vial (distribué en séance) exprime ces grands principes et constitue une base pour la rédaction d'une charte de l'association qui permettra d'afficher en commun un code de conduite. La charte pourra comporter trois axes : les principes de fonctionnement, l'information, le fonctionnement financier. Le document de travail sera mis en ligne et discuté sur le forum de l'association, en vue d'une validation lors de l'assemblée générale 2006.

Site Internet

Le site Internet de l'association a été entièrement réécrit et officiellement lancé en août 2005. Le nouveau site contient une présentation, un historique, des photos, des actualités ainsi qu'un forum de discussion.

L'objectif est de créer un lieu privilégié pour capter un public internaute intéressé par l'association et jusqu'alors dirigé par défaut sur d'autres sites non officiels. Il s'agit également de se doter d'un outil pour créer un premier contact avec l'association.

Pour acquérir une bonne visibilité sur les grands moteurs de recherche Internet (Google notamment), le site doit être visité le plus possible.

Parrainages

Actuellement, la moitié environ des parrainages proviennent du département d'Ile et Vilaine, et sont anciens. Il y a peu de parrainages nouveaux, le renouvellement doit donc être maintenant une priorité.

La communication autour des parrainages sera unifiée autour de trois dispositifs : (1) le parrainage de l'association, (2) le parrainage de l'action dans un pays (Éthiopie, Haïti,

Madagascar, Rwanda), (3) le parrainage individuel (de formation). (cf. exemple du site Internet des AEM).

Il faut rétablir le lien entre Action et Adoption : les familles qui ont adopté en Éthiopie pourront être approchées (utilisation du fichier adresses avec l'accord du bureau de EAT Adoption).

Le document « comment nous aider » doit être rendu plus communicant et plus attractif.

Les prélèvements (actuellement au nombre de 33) doivent désormais être présentés comme le mode de versement privilégié des parrainages.

Les parrainages de formation, lancés lors du CA du 6 juin 2005, doivent être développés. Ils doivent être gérés localement par l'intermédiaire de structures relais fiables. Les moyens amenés par les nouveaux parrainages permettront de dégager des montants équivalents sur les budgets généraux par pays.

Le travail à court terme sur les parrainages empruntera les pistes suivantes :

- Constitution d'un fichier unique parrains consolidé (ML Kerhousse)
- Homogénéisation de la communication et création d'un document de communication (S Gourgouillat)
- Prospection de nouveaux parrains (adoption) et conversion des virements en prélèvements.